

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation 04/07/08</p> <p>Date de publication : 17/07/08</p>	<p style="text-align: center;">SÉANCE DU 10 JUILLET 2008 À LA ROCHELLE</p> <p>Sous la présidence de : Monsieur Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Madame Marie-Claude BRIDONNEAU, Monsieur Jean-François FOUNTAINE, Madame Suzanne TALLARD, Monsieur Michel-Martial DURIEUX, Monsieur Yann JUIN, Monsieur Denis LEROY, Monsieur Guy DENIER, Madame Maryline SIMONÉ, Monsieur Jacques BERNARD, Monsieur Christian GRIMPRET, Monsieur Guy COURSAN, Monsieur Daniel GROSCOLAS, Monsieur Henri LAMBERT, Monsieur Christian PEREZ, Monsieur Jean-François VATRÉ, Monsieur Jean-Louis LÉONARD (jusqu'à la 22^{ème} question), Monsieur Pierre MALBOSC, Monsieur Aimé GLOUX, Madame Nicole THOREAU, Monsieur Jean-François DOUARD (jusqu'à la 13^{ème} question), Monsieur Jacques LEGET, Monsieur Jean-Pierre FOUCHER, Madame Marie-Anne HECKMANN, Vice-présidents</p> <p>Monsieur Michel AUTRUSSEAU, Madame Saliha AZÉMA, Madame Brigitte BAUDRY, Monsieur René BÉNÉTEAU, Monsieur Michel BOBRIE, Madame Marie-Sophie BOTHOREL, Monsieur Alain BUCHERIE, Monsieur Jean-Pierre CARDIN, Madame Marie-Thérèse CAUGNON, Monsieur Jean-Pierre CHANTECAILLE, Madame Christelle CLAYSAC, Monsieur Jean-Claude COUGNAUD, Madame Marie-Thérèse DELAHAYE, Monsieur Pierre DERMONCOURT, Monsieur Jack DILLENBOURG, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Sylviane DULIOUST, Monsieur Olivier FALORNI, Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX, Madame Patricia FRIOU, Madame Lolita GARNIER, Monsieur Dominique GENSAC, Monsieur Gérard GOUSSEAU, Madame Brigitte GRAUX, Monsieur Christian GUICHET, Madame Josseline GUITTON, Monsieur Guillaume KRABAL, Monsieur David LABICHE, Madame Sabrina LACONI, Madame Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, Monsieur Patrick LARIBLE, Madame Sylvie-Olympe MOREAU, Madame Dominique MORVANT, Monsieur Habib MOUFFOKES, Monsieur Marc NÉDÉLEC, Madame Brigitte PEUDUPIN, Madame Annie PHELUT, Monsieur Michel PLANCHE, Monsieur Yannick REVERS, Monsieur Jean-Pierre ROBLIN, Madame Marie-Laure TISSANDIER, Monsieur Michel VEYSSIÈRE, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : Madame Nathalie DUPUY, Monsieur Patrick ANGIBAUD procuration à Monsieur Dominique GENSAC, Vice-président</p> <p>Monsieur Yves AUDOUX procuration à Monsieur Jean-François DOUARD (à partir de la 14^{ème} question), Madame Catherine BENGUIGUI procuration à Madame Christelle CLAYSAC, Monsieur Jean-Claude CHICHÉ procuration à Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX, Monsieur Vincent DEMESTER procuration à Monsieur Jacques BERNARD, Monsieur Alain DRAPEAU, Madame Nathalie GARNIER procuration à Monsieur Yann JUIN, Monsieur Dominique HEBERT, Monsieur Patrice JOUBERT procuration à Monsieur Alain BUCHERIE, Monsieur Philippe JOUSSEMET, Monsieur Charles KLOBOUKOFF procuration à Monsieur Denis LEROY, Monsieur Arnaud LATREUILLE, Monsieur Daniel MATIFAS, Monsieur Sylvain MEUNIER procuration à Madame Josseline GUITTON, Madame Esther MÉMAIN procuration à Madame Lolita GARNIER, Monsieur Yvon NEVEUX procuration à Monsieur Jean-Louis LÉONARD (à partir de la 23^{ème} question), Monsieur Jean-Louis ROLLAND, Madame Véronique RUSSEIL, Madame Christiane STAUB procuration à Monsieur David LABICHE, Monsieur Abdel Nasser ZERARGA procuration à Monsieur Michel AUTRUSSEAU, Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Soraya AMMOUCHE,</p>		
Nombre de membres en exercice	88	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	65	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	11	Suffrages exprimés :	76
Nombre de votants :	76	Pour l'adoption :	76
		Contre l'adoption :	0

N° 46

Titre / COMMUNE DE LA ROCHELLE - POLE TECHNOLOGIQUE - PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX - SOCIÉTÉ ABCAR DIC PROCESS

Madame SIMONÉ expose qu'il est rappelé que, par délibérations en date du 1^{er} mars 2002, du 25 mars 2005 puis du 6 avril 2007, le Conseil Communautaire acceptait de concéder à la société ABCAR DIC PROCESS deux bureaux de la pépinière et un atelier à vocation agro-alimentaire dans le Pôle Technologique de Chef-de-Baie jusqu'au 18 juillet 2008 ; ce, afin de permettre à ladite société de finaliser son projet de relogement global avec le Laboratoire de Maîtrise des Technologies Agro Industrielles de l'Université de La Rochelle.

Aujourd'hui, la société ABCAR DIC PROCESS a sollicité de la Collectivité un changement de bureau afin de regrouper son activité dans l'enceinte du bâtiment 2 au rez-de-chaussée ainsi qu'au 1^{er} étage dudit atelier du Pôle Technologique.

Cette relocalisation permettrait la libération des bureaux, occupés aujourd'hui par la société, en vue de la réhabilitation du bâtiment dénommé « pépinière » situé sur le site du Pôle Technologique.

Ces bureaux n'étant actuellement pas équipés pour recevoir une activité administrative, des travaux (électricité/téléphone/internet) doivent y être effectués.

Aussi, l'entrée dans ces bureaux ne serait envisageable qu'après travaux, et seulement à compter du 1^{er} septembre 2008.

Or, le contrat de concession initial arrive à expiration le 17 juillet 2008. Il est donc proposé à la Communauté d'Agglomération d'en accepter une prolongation.

Au terme de cette prolongation, il conviendra alors de faire le point sur l'activité de la société, ses relations contractuelles avec l'Université de La Rochelle et ses besoins afin de lui permettre de poursuivre son activité sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

Un avenant de prolongation pourrait intervenir dans les conditions suivantes :

- Durée de l'avenant : 2 mois et 12 jours, soit du 18 juillet 2008 au 30 septembre 2008 ;
- Prise d'effet de la nouvelle situation : le 18 juillet 2008 ;
- Montant du loyer :
 - o bureaux : $7,7 \text{ €/m}^2 \times 29,84 \text{ m}^2 = 229,77 \text{ € HT mensuel}$.
 - o atelier : $2 \text{ €/m}^2 \times 476 \text{ m}^2 = 952 \text{ € HT mensuel}$.
 - o Soit au total 1.181,77 € H.T. mensuel.

Toutes les autres clauses de la convention d'origine demeureront sans changement et continueront à recevoir application

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de consentir à la société ABCAR DIC PROCESS un avenant n°3 à la convention d'occupation initiale selon les conditions figurant ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ;
- d'inscrire les recettes au budget annexe du service Développement Économique.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE